

(N° 74.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1837.

Rapport fait par M. DESMANET DE BIESME, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur JEAN-HENRI BUNNEMEYER.

MESSIEURS,

Jean-Henri Bunnemeyer, âgé de 48 ans, capitaine de navire, domicilié à Malines, demande la naturalisation ordinaire.

Né à Lohne, duché d'Oldenbourg, il vint en Belgique au mois de décembre 1828; il entra au service des sieurs Jean François et Pierre Busmans frères, armateurs de Malines, comme capitaine de leur navire *den Arend*; il navigua pour le compte de cette maison jusqu'en 1835; alors il commanda le *Léopold*, appartenant à M. Spigaert, d'Anvers, et rentra ensuite au service des sieurs Bosman.

Il conste des certificats des autorités locales qu'il a son domicile en Belgique depuis 1828, qu'il est de bonnes vie et mœurs, et les fonctionnaires consultés sont unanimement d'avis qu'il y a lieu de faire droit à sa requête, avec d'autant plus de raison, que notre marine marchande a besoin de capitaines expérimentés.

Le rapporteur,

V^{te} DESMANET DE BIESME.

Le président,

FALLON (ISIDORE).